



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid
Receiving/Réception des Soumissions
126 Prince William Street/
126, rue Prince William
Saint John
New Brunswick
E2L 2B6
Bid Fax: (506) 636-4376

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Saint John, NB (STJ)
126 Prince William Street/
126, rue Prince William
Saint John
New Bruns
E2L 2B6

Title - Sujet RISO Hazardous Waste Removal	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0501-180100/A	Date 2018-07-13
Client Reference No. - N° de référence du client W0501-180100	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier STJ-8-41004 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STJ-005-4320	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2018-06-05	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-07-17	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lomax (STJ), Sandra	Buyer Id - Id de l'acheteur stj005
Telephone No. - N° de téléphone (506) 639-8503 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0501-180100A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0501-180100/A

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
STJ-8-41004

Buyer ID - Id de l'acheteur
STJ005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette modification de l'invitation numéro 2 est soumise et comprend la modification numéro 1 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant.
L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Modification numéro 2

Question et Réponse

1. Question:
pour l'eau avec des bisulfates 40,000L. Est-ce fait en une expédition ou plusieurs pendant la durée de l'appel d'offres. Pouvez-vous confirmer la densité du matériau et y a-t-il une pompe nécessaire sur le camion-citerne ou avez-vous une pompe sur place pour transférer ce matériel de leur réservoir à un pétrolier?
1. Réponse:
c'est la quantité estimée pour l'offre. Un camion-pompe est requis car aucune pompe n'est disponible.

2. Question:
Élimination des déchets en vrac dans des fûts de 205L: Grain de sable contaminé généré par l'atelier de peinture (sans plomb) - est la contamination par la peinture peintures à base d'huile ou de latex, c'est-à-dire inflammable ou ininflammable. Dernière analyse jointe.
2. Réponse :
nous n'avons pas de déchets en vrac pour le moment, donc nous n'avons aucune idée si l'article est contaminé ou inflammable.

REQUEST FOR STANDING OFFER

1. **SUPPRIMER** - 7.9 Limitation financière « Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 270 000.00 \$ » **et REMPLACER PAR** « Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 90 000.00 \$ »

2. **SUPPRIMER** «ANNEXE A BASE DE PAIEMENT» et **REEMPLACER PAR** « ANNEXE A BASE DE PAIEMENT révisé 13 juillet 2018 ».

Remarque «ANNEXE A BASE DE PAIEMENT révisé 13 juillet 2018» jointe à cette modification et l'Offre / Bordereau de prix qui DOIT être jointe à votre soumission. La non-conformité à cette exigence rendra l'offre non recevable.

ANNEXE "A"
BASE DE PAIEMENT
BORDEREAU DE PRIX
un an à compter de la date d'attribution du contrat
Révisé le 13 juillet 2018

Article	Catégorie de travail	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Acides ou bases	À l'unité	1 fûts		
2	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Acides ou bases	À l'unité	1 seau		
3	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Déchets non halogénés organiques	À l'unité	1 fût		
4	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Déchets non halogénés organiques	À l'unité	1 seau		
5	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Déchets halogénés organiques	À l'unité	1 fût		
6	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Déchets halogénés organiques	À l'unité	1 seau		
7	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Acide chromique < 5 000 ppm	À l'unité	1 fût		
8	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Acide chromique < 5 000 ppm	À l'unité	1 seau		
9	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Acide chlorhydrique	À l'unité	1 fût		
10	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Acide chlorhydrique	À l'unité	1 seau		
11	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Acide sulfurique	À l'unité	1 seaux		
12	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Pesticides, herbicides et insecticides	À l'unité	1 fût		
13	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Pesticides, herbicides et insecticides	À l'unité	1 seau		

Article	Catégorie de travail	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
14	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Suies et cendres (pentoxyde de vanadium)	À l'unité	1 fûts		
15	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Suies et cendres (pentoxyde de vanadium)	À l'unité	1 seau		
16	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Déchets liquides de peinture (peinture usagée et solvants)	À l'unité	3 fûts		
17	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Contaminants abrasifs de jets de sable générés par les ateliers de peinture (sans plomb)	À l'unité	60 fûts		
18	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Ballasts et condensateurs électriques contenant des BPC	À l'unité	1 fûts		
19	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Ballasts et condensateurs électriques contenant des BPC	À l'unité	1 seau		
20	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres (environ 400 kg) : Poussière de zinc	À l'unité	2 fûts		
21	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Aérosols (niveau III)	À l'unité	2 fûts		
22	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres (environ 300 kg) : Piles alcalines (UN3028)	Kilogramme	5 000 kilogrammes		
23	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres (environ 300 kg) : Piles au lithium ou au lithium-ion avec bornes placées dans un sac antistatique scellé à chaud	Kilogramme	1000 kilogrammes		
24	Élimination des déchets, par kg: accumulateurs à liquide alcalin (UN2795)	Kilogramme	30 kg		
25	Élimination des déchets, par kg: batteries au magnésium (UN2813)	Kilogramme	30 kg		

Article	Catégorie de travail	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
26	Élimination de déchets en vrac dans un conteneur Tri-Wall complet (conteneur en panneau de fibres ondulé à triple paroi mesurant environ 1 015 mm X 1 220 mm X 700 mm) : Déchets liquides et solides de peinture (peinture usagée et solvants)	À l'unité	7 conteneurs Tri-Wall		
27	Élimination de déchets en vrac dans un conteneur Tri-Wall complet (conteneur en panneau de fibres ondulé à triple paroi mesurant environ 1 015 mm X 1 220 mm X 700 mm) : Déchets contaminés à la perméthrine (fiche signalétique NNO 6840-01-278-1336 concernant les produits répulsifs pour arthropodes et insectes contenant de la perméthrine)	À l'unité	3 conteneurs Tri-Wall		
28	Élimination de déchets en vrac dans un conteneur Tri-Wall complet (conteneur en panneau de fibres ondulé à triple paroi mesurant environ 1 015 mm X 1 220 mm X 700 mm) : Tubes fluorescents, lampes et ampoules fluorescentes compactes de différentes tailles	À l'unité	3 conteneurs Tri-Wall		
29	Élimination d'huile usée contenant des BPC entreposés dans un transformateur électrique (l'analyse des BPC sera réalisée et fournie à l'entrepreneur) : Huile du transformateur présentant une teneur en BPC > 2 mg/kg	Litre	500 litres		
30	Élimination de transformateurs électriques et de commutateurs contaminés par des BPC de différentes tailles et de divers poids, y compris l'huile présentant une teneur en BPC > 2 ppm (l'analyse des BPC sera réalisée et fournie à l'entrepreneur)	Kilogramme	700 kilogrammes		
31	Élimination de filtres en zinc mesurant environ 600 millimètres par 900 millimètres	À l'unité	15 filtres		

Article	Catégorie de travail	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
32	Élimination de déchets en vrac dans un conteneur Tri-Wall complet (conteneur en panneau de fibres ondulé à triple paroi mesurant environ 1 015 mm X 1 220 mm X 700 mm) : Filtres à peinture	À l'unité	1 conteneurs Tri-Wall		
33	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Poudre extinctrice Purple K (fiche signalétique concernant l'agent extincteur à base de poudre extinctrice Purple K)	À l'unité	2 fûts		
34	Analyses des échantillons (deux types : 1. Concentration en BPC; 2. Échantillon inconnu à déterminer et à classer aux fins d'élimination); les échantillons seront placés dans des contenants et fournis à l'entrepreneur.	À l'unité	2 échantillons		
35	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres; Éthanol (UN1170)	À l'unité	2 seaux		
36	Élimination de déchets en vrac dans un conteneur Tri-Wall complet (conteneur en panneau de fibres ondulé à triple paroi) : Extincteurs à azote (UN1956)	À l'unité	1		
37	Élimination des déchets par camion-pompe : eau contenant des bisulfates	Litres	13 000 litres		
38	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Fluide réfrigérant (UN1956)	À l'unité	1 seau		
39	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : FLOPAM	À l'unité	1 fûts		
40	Élimination de déchets en vrac dans des seaux de 20 litres : Oxygène thérapeutique (UN1072)	À l'unité	1 seau		
41	Élimination des déchets : Bouteilles de gaz servant à l'étalonnage (UN1956)	À l'unité	5		
42	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Sol contaminé par du plomb	À l'unité	1 fût		
43	Élimination de déchets en vrac dans des fûts de 205 litres : Sol contaminé par des BPC (UN2315)	À l'unité	2 fûts		

Article	Catégorie de travail	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
44	Élimination des déchets : Bouteille à éthanol pour allumage rapide (UN1993)	Chaque	2 bouteilles		
45	Élimination des déchets : Bouteille à propane/butane de 1 lb (UN1011)	Chaque	2 bouteilles		
46	Élimination des déchets : Bouteille à propylène de 1 lb (UN1077)	Chaque	2 bouteilles		
47	Élimination des déchets : Bouteille à propane de 205 litres (UN1978)	Chaque	2 bouteilles		
48	Élimination des déchets: Bouteille à dioxyde de carbone (UN1013)	Chaque	3 bouteilles		
49	Élimination des déchets en vrac, seaux de 20 l : Propanédiol (non-réglementé)	Chaque	1 seau		
50	Élimination des déchets en vrac, seaux de 20 l : Dégivreur de piste (non-réglementé)	Chaque	2 seaux		
51	Élimination des déchets en vrac, baril de 205 l : Trousse de détection (non-réglementé)	Chaque	1 baril		
52	Élimination des déchets en vrac, seaux de 20 l : Goudron (non-réglementé)	Chaque	2 seaux		
53	Élimination des déchets en vrac, baril de 205 l : Propulseur épuisé (UN0160)	Chaque	1 baril		
54	Élimination des déchets en vrac, tambour de 205 l : Solides organiques toxiques non autrement dénommés (respiratoire, Gaz CS) (UN2811)	Chaque	1 baril		
55	L'entrepreneur devra fournir, à la demande du représentant du Génie, l'estimation des coûts pour l'enlèvement / l'élimination des articles chimiques imprévus qui ne figurent pas à l'annexe A (Montant estimatif 50 000 \$)	Provision	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Montant total estimatif pour l'évaluation					\$ _____

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement une estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités de ces articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.